

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.
PERMIS UNIQUE CLASSE 1

Concerne : la demande de la S.A APERAM STAINLESS BELGIUM, Swinnenwijerweg 5 à 3600 Genk,

En vue : de maintenir en activité une aciérie électrique intégrée (production acier inoxydable en coils) et régularisation administrative des aménagements urbanistiques (hall, zones extérieures de stockage de matériaux et de déchets, des enseignes et un ensemble de conteneurs modulables contenant des bureaux « Villages Chantier »),

Situation : rue des Ateliers 14 à 6200 Châtelet.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de Aiseau-Presles à partir du 02 avril 2024.

* **Date d'affichage de la demande : 27 mars 2024.**

* **Date d'ouverture de l'enquête : 02 avril 2024.**

* **Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : à l'Administration Communale d'Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies, le 02 mai 2024 à 11h00.**

* **Les observations écrites peuvent être adressées à : l'Administration Communale de Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies.**

Il est porté à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service Environnement, sur rendez-vous au préalable : environnement@aiseau-presles.be - 071/260.612.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Travaux/Environnement au 071/260.612.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale de Aiseau-Presles dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du Conseiller en Environnement : Frédéric DEYONGHE – rue J. Kennedy 150 à 6250 Roselies – tél : 071/260.666.
- des Fonctionnaires technique et délégué : Service Public de Wallonie – Direction de Charleroi – rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi – tél : 071/65.47.60.
- du Collège Communal de Aiseau-Presles – rue J. Kennedy 150 à 6250 Roselies – tél : 071/260.612.
- du demandeur.
-

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique sont les Fonctionnaires technique et délégué.